

OPTIONS

Prestations assurées	Étendue des prestations
Domage au véhicule parqué, rayures comprises	Illimité, franchise CHF 200.-
Assurance accident pour conducteurs et passagers	Capital décès CHF 20'000.- Capital invalidité CHF 100'000.- Frais de guérison illimités

UN PARTENAIRE DE CHOIX

RCI FINANCE s'appuie sur la longue expérience de son partenaire Allianz afin de vous offrir des prestations de qualité.



DES QUESTIONS ?

Votre partenaire RCI se tient à votre entière disposition pour y répondre.

Les couvertures d'assurance offertes sous le nom de RCI ASSURANCE sont des produits d'assurance pour véhicules à moteur provenant de l'Allianz Suisse Société d'Assurances SA en collaboration avec RCI Finance SA. RCI ASSURANCE est proposée par l'intermédiaire des garages Renault, Alpine, Nissan, Infiniti. Allianz Suisse Société d'Assurances SA assume le risque de RCI ASSURANCE. Des prétentions pour négligence, fautes ou renseignements incorrects concernant l'activité de procuration peuvent être adressées dans le cadre des dispositions légales à l'Allianz Suisse Société d'Assurances SA, boîte postale, 8010 Zurich. Allianz Suisse et RCI Finance SA ne traitent que les données en relation directe avec la conclusion ou le traitement de contrats de RCI ASSURANCE. Le traitement des données se base sur les dispositions de la loi fédérale sur la protection des données. Informations détaillées sur les différentes garanties et les droits et obligations contractuels sont définies dans les conditions générales d'assurance (CGA) et la déclaration d'adhésion. Voir aussi sur www.rci-finance.ch sous Mentions Légales & CGA.

ASSURANCE AUTOMOBILE AVEC VOTRE LEASING

TOUT INCLUS
DANS UNE
MENSUALITÉ



VOTRE OFFRE AVANTAGEUSE À PRIMES CONSTANTES

RCI ASSURANCE vous propose une couverture d'assurance complète. Grâce à nos prestations d'assurance, vous avez la certitude d'être toujours parfaitement couverts et vous pouvez donc utiliser votre véhicule quotidiennement avec la plus grande tranquillité d'esprit.

Avantages de l'assurance intégrée

- ✓ **Casco complète** avec une franchise de CHF 1'000.- : si la réparation est effectuée dans un garage Renault, Alpine, Nissan ou Infiniti, la franchise est réduite à **CHF 500.-**.
- ✓ **Casco partielle** sans franchise.
- ✓ **Inclus** : assurance complémentaire bris de glace, dégâts sur le véhicule en stationnement faute grave, effets personnels et dépenses spéciales.

La formule complète zéro tracas

La formule intégrée RCI Assurance est la solution d'assurance parfaite pour votre véhicule en leasing. En cas de sinistre, elle offre une protection totale et couvre également les frais indirects. Pour plus de facilité et de confort, vous pouvez payer la prime d'assurance tous les mois, avec la mensualité du leasing.

Avec cette solution d'assurance, vous profitez d'une prime mensuelle qui reste constante pendant toute la durée du leasing ; même après un accident. Si, lors d'un sinistre, vous faites appel à votre concessionnaire Renault, Alpine, Nissan ou Infiniti, votre franchise contractuelle se trouve réduite et vous avez pour la réparation, la garantie que seules des pièces de rechange d'origine seront utilisées.



Prestations assurées

Responsabilité civile	Etendue des prestations
Dédommagement selon les dispositions légales de la RC pour dommages corporels et matériels	Somme d'assurance CHF 100 millions
Défense contre les prétentions injustifiées	
Franchise	Pas de franchise
Protection du bonus	Pas de perte de bonus Prime fixe durant tout le contrat de leasing

Faute grave	
Renonciation au droit de recours ou à la réduction des prestations de la part de l'assureur en cas de faute grave	

Casco complète	
Dommages au véhicule assuré :	
Collision	Franchise de CHF 1'000.- Ou si réparations effectuées dans les réseaux Renault, Alpine, Nissan et Infiniti : CHF 500.-
Incendie, événements naturels, glissement de neige, vol, collision avec des animaux, dommages directs et consécutifs dus à des morsures de martres et de rongeurs, vandalisme, dommages consécutifs à l'assistance prêtée lors d'un accident, chutes de parties d'aéronefs	Pas de franchise
Bris de glaces (vitres avant, latérales, arrière et toit)	Pas de franchise si réparations effectuées dans les réseaux Renault, Alpine, Nissan et Infiniti (y compris phares et autres éléments en verre)
Dommages au véhicule parké (sans la couverture rayures)	Jusqu'à CHF 1'000.-, pas de franchise
Objets transportés	Jusqu'à CHF 2'000.-
Dépenses spéciales	Jusqu'à CHF 2'000.-
Protection du bonus	Pas de perte de bonus Prime fixe durant tout le contrat de leasing